

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 19 avril 2021

### Résultats de l'élection syndicale TPE 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes

**Les résultats de l'élection des représentants des salarié(e)s des très petites entreprises et des particuliers employeurs ont été proclamés ce vendredi 16 avril 2021 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.**

La Commission régionale des opérations de vote s'est réunie ce vendredi 16 avril 2021, en présence des organisations syndicales candidates, pour proclamer les résultats à l'élection syndicale TPE en **Auvergne-Rhône-Alpes**. Le scrutin s'est déroulé du 22 mars au 6 avril.

Plus de 33 000 salarié(e)s des TPE et employé(e)s à domicile ont pris part à ce scrutin dans la région, soit un taux de participation de 5,5 %.

#### **Les résultats détaillés en Auvergne-Rhône-Alpes :**

CAT : 1,55 %  
CFDT : 16,76 %  
CFE-CGC : 4,34 %  
CFTC : 5,62 %  
CGT : 26,68 %  
CNES : 0,27 %  
CNT-SO : 2,52 %  
CSAFAM : 3,07 %  
FO : 12,45 %  
SNIGIC : 0,22 %  
SNPST : 0,00 %  
SNTPCT : 0,08 %  
SOLIDAIRES : 4,29 %  
SPAMAF : 4,95 %  
SPELC : 0,11 %  
STC : 0,38 %  
UNSA : 15,93 %  
USAP : 0,77 %

**Les résultats nationaux complets et par région sont disponibles sur le site [election-tpe.travail.gouv.fr](http://election-tpe.travail.gouv.fr) et le site du [ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion](http://ministere-du-travail.gouv.fr).**

A travers ce scrutin, les salarié(e)s des TPE, et les employé(e)s à domicile ont pu choisir l'organisation syndicale qui les représentera, notamment dans les négociations de branches, ces quatre prochaines années.

Ces résultats contribuent à la mesure de l'audience des organisations syndicales. Ils s'ajoutent aux

suffrages recueillis par les organisations syndicales lors des élections professionnelles (CSE) organisées dans les entreprises d'au moins 11 salariés et lors des élections aux chambres départementales d'agriculture. Les résultats consolidés de l'audience des organisations syndicales seront présentés le 26 mai 2021 aux partenaires sociaux réunis au sein du Haut conseil du dialogue social. Ils permettront d'établir la liste des organisations syndicales représentatives au niveau national, au niveau régional et au niveau de chaque branche professionnelle pour les quatre prochaines années.

**Contact presse** : [ara.communication@dreets.gouv.fr](mailto:ara.communication@dreets.gouv.fr)